
États financiers des Commission des eaux usées du Grand Moncton

31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'excédent accumulé	4
État de l'évolution de l'actif financier net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-11
Annexe 1 – Tableau du rapprochement de l'excédent annuel	12
Annexe 2 – Tableau de l'état des réserves	13
Annexe 3 – Tableau du budget d'exploitation selon les normes Comptables du secteur publique	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
la commission des eaux usées du Grand Moncton

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la commission des eaux usées du grand Moncton (« la commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 décembre 2018, ainsi que les états des résultats, de l'excédent accumulé, l'état de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit..

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



DELOITTE SERVICES / s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Moncton, Nouveau-Brunswick
15 février 2019

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État de la situation financière

au 31 décembre 2018

	Notes et annexes	2018 \$	2017 \$
Actifs			
Fonds			
Exploitation		15 521 005	7 646 240
Fonds de réserve	Ann 2	12 027	1 461 579
Comptes débiteurs			
Général		4 235 319	3 963 226
TVH à recevoir		186 073	359 436
Intérêts courus à recevoir	Ann 2	271 287	380 470
Placements	3 et ann. 2	30 963 063	35 150 000
		51 188 774	48 960 951
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer		4 912 296	3 269 331
Retenues à payer		2 141 776	929 912
		7 054 072	4 199 243
Actifs nets		44 134 702	44 761 708
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles		63 874 186	49 959 901
Frais payés d'avance et dépôts	7	261 601	183 560
		64 135 787	50 143 461
Excédent accumulé	5	108 270 489	94 905 169

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration et la direction

David Muir, président

Jennifer Dingman, trésorier

Kevin Rice, directeur général

Jennifer Langille, directrice des finances

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État de la situation financière

au 31 décembre 2018

	Annexes et notes	Budget Non-vérifié \$	2018 Réel \$	2017 Réel \$
Revenus				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton		8 278 410	8 278 410	8 462 790
Ville de Dieppe		2 443 269	2 443 269	2 341 687
Ville de Riverview		1 689 698	1 689 698	1 668 870
		12 411 377	12 411 377	12 473 347
Subventions		8 563 702	6 955 399	2 282 884
Revenu d'intérêt	2	687 855	707 758	807 935
Revenu du camion de vidange et du compost		257 146	298 899	285 973
		21 920 080	20 373 433	15 850 139
Charges				
Usine et charges d'exploitation				
Amortissement des immobilisations corporelles		2 078 997	1 893 420	1 802 546
Salaires et avantages sociaux		1 847 284	1 778 641	1 727 948
Entretien et fonctionnement		1 530 820	1 622 497	1 396 069
Électricité		622 942	667 543	572 593
Servitude et taxes foncières		685 200	496 808	488 831
Assurance		174 583	175 996	158 877
Génie-conseil		60 000	47 538	1 677
Téléphone		32 030	31 265	32 100
Frais de véhicules		6 570	8 762	13 957
Partage des coûts		485 000	-	-
		7 523 426	6 722 470	6 194 598
Général				
Honoraires professionnels et conseils		138 898	109 547	78 848
Déplacements, formation et éducation		63 689	76 764	50 732
Charges de la Commission		38 564	46 632	43 643
Commercialisation et communications		85 500	28 875	19 400
Gouvernance		65 463	23 992	48 778
Intérêts et frais bancaires		3 610	3 259	3 084
Gain de change		0	(3 426)	(10 892)
		395 724	285 643	233 593
Total des charges		7 919 150	7 008 113	6 428 191
Excédent annuel		14 000 930	13 365 320	9 421 948
Excédent accumulé – au début de l'année		-	94 905 169	85 483 221
Excédent accumulé – en fin d'année		-	108 270 489	94 905 169

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État de la situation financière

au 31 décembre 2018

	Budget	2018	2017
	\$	\$	\$
Excédent annuel	14 000 930	13 365 320	9 421 948
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 421 249)	(16 113 662)	(9 448 808)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 078 997	1 893 420	1 802 546
Perte liés à la vente d'immobilisations corporelles	-	266 148	75 272
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	39 809	11 575
	(8 342 252)	(13 914 285)	(7 559 415)
Modification des charges constatées d'avance	(26 935)	(78 041)	(105 257)
	(8 369 187)	(13 992 326)	(7 664 672)
Modification des actifs financiers nets	5 631 743	(627 006)	1 757 276
Actifs financiers nets – en début d'année	38 852 431	44 761 708	43 004 432
Actifs financiers nets – en fin d'année	44 484 174	44 134 702	44 761 708

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

État de la situation financière

au 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	13 365 320	9 421 948
Charges aux revenus hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 893 420	1 802 546
Perte liés à la vente d'immobilisations corporelles	266 148	75 272
	15 524 888	11 299 766
Variation des actifs et des passifs non monétaires		
Comptes débiteurs	10 453	(4 061 939)
Frais payés d'avance	(78 041)	(105 257)
Comptes créditeurs et passifs transitoires	1 642 965	1 778 126
Retenues de garantie	1 211 864	893 430
	18 312 129	9 804 126
Opérations de placement		
Achat de placements, net de celles échues	4 186 937	-
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	39 809	11 575
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 113 662)	(9 448 808)
	(11 886 916)	(9 437 233)
Variation nette de la trésorerie pendant l'exercice	6 425 213	366 893
Fonds – en début d'année	9 107 819	8 740 926
Fonds – en fin d'année	15 533 032	9 107 819
Trésorerie composée de :		
Fonds en banque – exploitation	15 521 005	7 646 240
Fonds en banque – fonds de réserve	12 027	1 461 579
	15 533 032	9 107 819

Les notes complémentaires sont partie intégrante des états financiers.

1. But de la Commission

La Commission des eaux usées du Grand Moncton (la Commission) est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la Loi sur les municipalités et de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées, un réseau collecteur d'eaux usées ainsi qu'une installation de compostage dans la région du Grand Moncton, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées aux villes de Moncton, Dieppe et Riverview.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers de la Commission ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et tiennent compte des conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification en la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

Budget

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 16 novembre 2017 et soumis au ministre des Gouvernements locaux. Certains chiffres du budget ont été retraités de manière à être conformes aux normes comptables pour le secteur public (NCSP).

Comptabilité par fonds

Les fonds compris dans les états financiers comprennent les fonds généraux, les fonds de capital et les fonds de réserve. La Commission approuve la mise en réserve de certains montants dans des fonds à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures.

Les transferts entre fonds sont comptabilisés en tant qu'ajustements au solde du fonds concerné.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont constitués d'éléments d'actif acquis qui, normalement, ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes. Par ailleurs, ils sont utilisés pour fournir des services publics, ils peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ils ne sont pas destinés à être revendus. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance

Constatation des revenus

La Commission constate les produits tirés des frais d'utilisation, du camion de vidange et du compost lorsque ces services sont rendus ou ces produits sont vendus et que le prix est fixe et déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré. Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés dans l'état des fonds de réserve en tant qu'augmentation directe au fonds de réserve.

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle ont eu lieu les activités donnant lieu à ces transferts, à condition que les transferts soient autorisés, que tous les critères d'admissibilité soient remplis et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif ainsi que sur la divulgation d'éventualités reliées aux actifs et passifs, à la date des états financiers, ainsi que sur le montant présenté des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Commission sont initialement mesurés à leur juste valeur et par la suite comptabilisés au coût amorti; les intérêts sont constatés dans l'état des résultats et l'excédent cumulé est comptabilisé tel que gagné.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les fonds en banque qui ne sont soumis à aucune autre restriction et dont l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La Commission prévoit un amortissement aux taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles pendant la durée de vie utile estimative. Chaque année, le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire, sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Centre des opérations	10 - 60 ans
Installations de traitement	5 - 60 ans
Installations de traitement	10 - 75 ans
Parc	5 - 20 ans
Matériel informatique et logiciels	3 - 5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis avant d'être prêts à l'utilisation.

Congés de maladie accumulés

La Commission offre des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 150 jours de congé de maladie. Au moment de la retraite, tout employé ayant accumulé des congés de maladie, recevra une indemnité égale à cinquante pour cent du taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées de l'excédent accumulé lorsqu'elles arrivent à échéance. Le passif non capitalisé au 31 décembre 2018 de 202 831 \$ (2017 - 175 361 \$) est comptabilisé dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

3. Placements

Voici les détails des placements détenus par la Commission :

	2018	2017
	\$	\$
Certificat de placement garanti (2.75 %, venant à échéance en novembre 2020)	5 053 699	5 000 000
Certificat de placement garanti, (2.75 %, venant à échéance en novembre 2020)	5 053 699	15 000 000
Certificat de placement garanti (2.75 %, venant à échéance en novembre 2020)	5 053 699	5 000 000
Certificat de placement garanti (2.90 %, venant à échéance en mai 2022)	5 074 660	-
Certificat de placement garanti (2.85 %, venant à échéance en septembre 2021)	5 113 653	5 075 000
Certificat de placement garanti (2.85 %, venant à échéance en septembre 2021)	5 613 653	5 075 000
	30 963 063	35 150 000

4. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations correspondant à 7 % du salaire des employés. Avant le 31 décembre 2016, les employés n'avaient pas besoin de cotiser au REER pour profiter de cet avantage. Conformément à la convention collective signée le 20 mai 2016 entre la Commission et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5217, chaque employé cotisera annuellement un pourcentage minimal de son salaire (2017 – 2 %, 2018 – 4 %, 2019 – 6 %, et 7 % par la suite). Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

5. Excédent cumulé

L'excédent accumulé figurant dans le bilan résulte d'un excédent des revenus sur les dépenses depuis le commencement des opérations de la Commission jusqu'à la date de fin d'année. L'excédent cumulé se compose de ce qui suit :

	2018	2017
	\$	\$
Actifs nets financiers	44 134 702	44 761 708
Actifs nets non financiers	64 135 787	50 143 461
	108 270 489	94 905 169

6. Gestion des instruments financiers et des risques

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il existe trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié à d'autres prix. La Commission ne se considère pas exposée à ces risques.

6. Gestion des instruments financiers et des risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du risque que le débiteur ne sera pas en mesure de remplir ses obligations. La Commission procède à une évaluation rigoureuse de ses débiteurs avant l'octroi de crédits et surveille activement et continuellement leur santé financière. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie, des débiteurs et des placements. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

Risque de liquidité

La Commission vise à avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations à leur échéance. Elle surveille ses soldes de trésorerie ainsi que l'encaisse découlant de ses activités afin de pouvoir répondre à ses besoins. En date du 31 décembre 2018, les passifs financiers les plus importants sont les créditeurs, les charges à payer et les retenues à payer.

7. Tableau des immobilisations corporelles

	Foncier \$	Centre des opérations \$	Installation de traitement \$	Système de collecte \$	Parc \$	Materiel Informatique et logiciels \$	Actifs en construction	Total \$
Coût								
Solde – Début de l'année	558 367	2 516 145	5 184 376	34 292 128	191 885	187 474	9 233 103	100 542 870
Ajouts nets pendant l'année	—	1 900 385	4 546 300	46 221	41 090	33 645	9 546 021	16 113 662
Cessions pendant l'année	—	(742 791)	(989 373)	—	(18 238)	(465)	(184 147)	(1935 014)
Solde – Fin d'année	558 367	3 673 739	55 400 695	34 338 349	1934 737	220 654	18 594 977	114 721 518
Amortissement cumulé								
Solde – Début de l'année	—	1 863 123	33 873 941	13 985 721	757 410	102 761	—	50 582 966
Amortissement pendant l'année	—	96 534	1 094 672	490 405	154 201	57 608	—	1 893 420
Cession d'amortissements cumulés	—	(742 791)	(871 090)	—	(14 984)	(279)	—	(1 629 054)
Solde – Fin d'année	—	1 216 866	34 097 523	14 476 126	896 727	160 090	—	50 847 332
Valeur comptable nette des immobilisations 2017	558 367	653 022	18 441 460	20 306 411	1 154 412	84 714	8 761 515	49 959 901
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles 2018	558 367	2 456 873	21 303 172	19 862 223	1 038 010	60 564	18 594 977	63 874 186

8. Tableau des immobilisations corporelles

Le ministère des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick a demandé certaines informations, à des fins de surveillance, en plus des normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission se conforme à ces exigences sur les pages suivantes.

9. Éventualités

La société est impliquée dans un processus de résolution de réclamation avec l'un de ses sous-traitants. Sur la base des informations dont dispose actuellement la Commission et après consultation d'un conseiller juridique externe, la direction est d'avis que la procédure n'aura pas d'impacte importante sur les états financiers de la Commission. Tous les montants attribués à la suite de cette action seront pris en compte lorsqu'ils seront connus.

Commission des eaux usées du Grand Moncton**Tableau de rapprochement de l'excédent annuel - Annexe 1**

au 31 décembre 2018

	Fonds de fonctionnement	Fonds de capital	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$	\$
Excédent annuel 2018	14 550 982	(1 893 420)	707 758	13 365 320
Ajustements à l'excédent annuel pour les besoins de financement				
Second excédent de l'exercice précédent	4 961 420	-	-	4 961 420
Transfert d'exploitation à capital	(16 113 662)	16 113 662	-	-
Charges d'amortissement	-	1 893 420	-	1 893 420
Total des ajustements pour 2018 - Excédent annuel	(11 152 242)	18 007 082	-	6 854 840
2018 - Excédent annuel	3 398 740	16 113 662	707 758	20 220 160

Commission des eaux usées du Grand Moncton**Tableau de rapprochement de l'excédent annuel - Annexe 2**

au 31 décembre 2018

	2018	2017
	\$	\$
Réserves en capital		
Actifs		
Encaisse	12 027	1 461 579
Intérêts courus à recevoir	271 287	380 470
Placements	30 963 063	35 150 000
Excédent cumulé	31 246 377	36 992 049
Revenus		
Intérêts	707 758	807 938
Excédent annuel	707 758	807 938

Commission des eaux usées du Grand Moncton**État de la situation financière - Annexe 3**

au 31 décembre 2018

	Fonctionnement	Amortissement	Transferts	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais d'utilisation	12 411 377	-	-	12 411 377
Intérêts et divers	945 001	-	-	945 001
Subventions	8 563 702	-	-	8 563 702
	21 920 080	-	-	21 920 080
Charges				
Usine et charges d'exploitation				
Servitude et taxes fonciers	685 200	-	-	685 200
Salaires et avantages sociaux	1 847 284	-	-	1 847 284
Amortissement des immobilisations corporelles	-	2 078 997	-	2 078 997
Électricité	622 942	-	-	622 942
Téléphone	32 030	-	-	32 030
Assurance	174 583	-	-	174 583
Entretien et fonctionnement	1 530 820	-	-	1 530 820
Génie-conseil	60 000	-	-	60 000
Frais de véhicules	6 570	-	-	6 570
Divers	485 000	-	-	485 000
	5 444 429	2 078 997	-	7 523 426
Général				
Commercialisation et communications	85 500	-	-	85 500
Dépenses de la Commission	38 564	-	-	38 564
Déplacements, formation et éducation	63 689	-	-	63 689
Gouvernance	65 463	-	-	65 463
Intérêts et frais bancaires	3 610	-	-	3 610
Honoraires professionnels et conseils	138 898	-	-	138 898
	395 724	-	-	395 724
Services financiers				
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de capital	10 421 249	-	10 421 249	-
Transfert du fonds d'exploitation au fonds de réserve	687 855	-	687 855	-
Second excédent de l'exercice précédent	(4 961 420)	-	(4 961 420)	-
	6 147 684	-	6 147 684	-
	11 987 837	2 078 997	6 147 684	7 919 150
Excédent annuel	9 932 243	(2 078 997)	6 147 684	14 000 930